

N°2022-02/09B

Objet : DETERMINATION DU NOMBRE DE SAISONNIERS POUR L'ANNEE 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le 23 février, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	6
En exercice :	10	Contre :	0
Présents :	6	Abstention :	0

Présents : François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Jean-Jacques THIBAUT.

Absent excusé : Dominique ANDRAULT, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA.

Secrétaire de séance : Jean-Jacques THIBAUT

Date de convocation : 16 février 2022

Le Président expose à l'assemblée,

Afin de renforcer les équipes de Sud Roussillon pour la saison estivale 2022, il convient comme chaque année de déterminer le nombre d'agents saisonniers qui seront recrutés. Compte tenu des besoins des services, il est proposé au Bureau de recruter 23 agents pour la saison estivale 2022.

LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **DECIDE** de recruter 23 agents pour renforcer les services de Sud Roussillon durant la saison estivale de 2022 ;

↳ **DIT QUE** les crédits nécessaires au paiement de ces agents sont inscrits au budget 2022 de la collectivité ;

↳ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les arrêtés de recrutement ainsi que toute pièce utile au règlement de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20220223-2022-02-09B-DE
Date de télétransmission : 28/02/2022
Date de réception préfecture : 28/02/2022